



## CAP : Il se passe quoi avec les postes ?!?

A Caen , chaque année, on guette la sortie de la note de mobilité avec anxiété. Parce qu'on se rappelle que l'an passé, des collègues sont partis sans être remplacés et qu'on attend donc des titulaires pour combler les places laissées vides. On ne pense même plus à voir les effectifs augmenter, juste combler les vides.

L'an dernier, on a eu une arrivée contre un départ en retraite. Cette année, un départ en retraite, une décharge syndicale, un départ en formation et un agent tellement en formation qu'elle a été titularisée en région parisienne en octobre, mais aucun poste ouvert à la CAP !

C'est totalement incohérent, évidemment ! Et la CGT IP du SPIP du Calvados demande la parution immédiate d'un correctif actant l'ouverture de trois postes à Caen (un départ en retraite, une décharge syndicale et une entrée en formation de magistrat) et d'un poste à Lisieux (une entrée en formation de DPIP depuis plus de deux ans) à la CAP d'avril 2019.

En outre, nous demandons que les départs en congés maternité de nos deux collègues soient rapidement pourvus par des personnels contractuels ou par un CPIP placé. En effet, l'attente de l'enveloppe budgétaire 2019 n'est pas un argument entendable sur les terrains !

Au delà de ces demandes légitimes, il est temps également d'expliquer à nos collègues pourquoi, alors que l'AP et Mme la Ministre passent leur temps à évoquer les renforcements des SPIP, alors que des promos de plus de 250 élèves sortent chaque année de l'Enap, alors que nous formons à Caen jusqu'à 6 stagiaires par an, la situation sur le terrain ne s'améliore jamais.

D'abord, la profession s'érode inlassablement. Des gens partent, c'est un fait. Sur tous les recrutements des dernières années, seule une petite partie a réellement renforcé les SPIP. En 2014, 2936 CPIP, en 2018, 3539 CPIP. Donc seulement 600 CPIP de plus en 4 ans, loin des plus de 1000 recrutements annoncés. Des départs en retraite, des concours, des démissions.

Mais 600 CPIP, ça devrait faire entre 5 et 6 CPIP de plus par service. On ne les a pas eu ! Où sont-ils ?

- Dans l'administration : avec force de recrutements profilés, de plus en plus de CPIP travaillent dans les DI et à la DAP. Cela reste marginal mais sur toute la France, ça finit par compter. Une dizaine lors de la prochaine CAP. On ne peut que se réjouir de cette possibilité pour des CPIP d'accéder aux administrations centrales et interrégionales. Mais

sur les terrains, ce sont des agents qui manquent. L'arrivée de 1000 postes devait renforcer les SPIP, elle aura aussi permis de renforcer les DI et la DAP.

- Sur les QPR, QDV, QPS, QPA, QFP, QER... L'administration est devenue folle du Q ! Et à chaque fois sur ces dispositifs plus ou moins expérimentaux, ce sont des équipes de CPIP qui sont mobilisées pour un nombre restreint de personnes détenues suivies.

C'est bien de permettre des prises en charge très qualitatives pour certains publics ciblés. Mais si c'est pour regarder tout le reste de la profession se clochardiser, c'est certainement contre-productif ! Nous demandons une politique de prise en charge ambitieuse pour toutes les personnes suivies au SPIP !

En outre, ces endroits où des moyens importants sont mis relèvent tous du milieu fermé. Le milieu ouvert reste l'angle mort des réflexions de l'AP ! Et qu'on ne vienne pas nous parler des RPO après ça ! Les chiffres parlent d'eux même : un bouquin ne remplacera pas 3 collègues !

- Les ouvertures d'établissements : chaque année connaît son ouverture d'établissements nouveaux (ou une ouverture par phases sur plusieurs années). A chaque fois, des bataillons de CPIP sont pris par ces nouvelles prisons. Parce que la France n'est toujours pas sortie de sa logique de tout carcéral. Et qu'on ne peut pas ouvrir une prison avec une équipe de CPIP insuffisante. Quelques années plus tard, c'est généralement la catastrophe avec des équipes totalement déplumées, mais à l'ouverture il faut afficher des ambitions ! Le tout carcéral grève les effectifs de CPIP. Le Milieu Ouvert est là encore le grand oublié.

- Les services en détresse : inlassablement, l'AP doit chaque année combler les voies d'eau dans des services en difficulté récurrente depuis longtemps. La question de l'attractivité de ces postes, de l'impossibilité pour les CPIP d'y rester plus de quelques mois, elle ne se pose pas. On laisse la catastrophe arriver inlassablement et on renvoie des troupes fraîchement sorties de l'école prendre leur poste dans des établissements que leurs aînés ont déserté depuis longtemps.

- Nouveauté 2019 et vraie vacherie faite à la profession : les délégués régionaux au TIG. Il y a 202 postes proposés aux titulaires sur la CAP 2019. Et il y aura 280 sortants d'école environ en septembre. Où sont les 78 postes restants ? En off, il semble bien que l'AP a décidé de se garder sous le coude ces postes pour créer les 'délégués régionaux du TIG'. Vous ne savez pas ce que c'est ? C'est normal personne n'a encore eu d'information claire et officielle ! Contour des missions ? Conditions de recrutement ? Secteur d'intervention ? Relations avec la hiérarchie ? Relations avec l'agence nationale ? Moyens d'intervention ?

On ne sait pas. Personne ne semble savoir. Ou alors on ne veut pas nous dire.

Quelle urgence à bloquer ces postes alors que rien n'est prêt en qu'on peut imaginer que rien ne sera prêt avant plusieurs mois ? A part flatter un président qui avait annoncé l'agence du TIG ! Tout le monde sait que ce machin ne sert pas à grand chose mais c'est le président qui a dit !

En attendant, ces 78 postes manqueront dès septembre sur les terrains. Pratiquement un poste en moins par service. On aurait au moins aimé savoir à quoi ça allait servir !

La CGT SPIP 14 demande que les 78 postes 'réservés' soit immédiatement publiés sur les besoins réels connus sur les terrains ! Nous demandons la suspension de tout recrutement des délégués au TIG tant que la fiche de fonction n'aura pas été présentée au CTSPIP (obligation légale rappelons-le) !

La CGT IP SPIP 14 vous le dit : Dans le Calvados, ne venez pas nous parler du pré-

sententiel dans le cadre de la LPJ, ne venez pas nous parler de modules machin ou truc, ne venez pas nous parler d'outils d'évaluation chronophages ! Ne venez pas nous parler d'efforts pour combler les vides laissés par la CAP, au nom de la solidarité de service !

Tant que l'AP sera plus soucieuse de préserver les apparences, de faire de l'affichage, que de permettre un réel progrès dans l'action des SPIP partout sur le territoire, rien ne changera !

La CGT SPIP 14 exige des organigrammes de service avec des ratios de prise en charge par CPIP ! Vite ! Nous exigeons que la priorité soit de remplir les postes laissés vides sur les terrains avant toute autre considération !

S'il le faut, nous demanderons aux agents du SPIP 14 de préserver leur santé et de se concentrer sur les seules missions contenues dans le code de procédure pénale, le temps que nos équipes soient réellement renforcées, comme promis par les ministres depuis plus de dix ans !